

Département
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20240925-96-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2024

N° 96/24

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 18 septembre 2024,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 2 octobre 2024

Objet de la délibération :

Modification du tableau des effectifs

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	60
- Absent(e)s :	37
· Dont suppléé(e)s	4
· Dont représenté(e)s	11
· Excusé(e)s :	8
· Non excusé(e)s :	14
- Votants	75

Résultat du vote	
- Pour :	75
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre,

Le vingt-cinq septembre,

Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle des fêtes de la Mairie de Tarcenay-Foucherans, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de septembre.

- Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice.
Franck COLLINET à Christophe JOUVIN, Yves MOUGIN à Alain OUDET, Joël BOLE à Vincent MARGUET, Bernard HUOT-MARCHAND à Claude CURIE, Patrick SEBILE à Patricia LABERTERIE, Nathalie KOWAL-BONDY
- Procuration** à Sarah FAIVRE, Alain MONNIER à Fabienne ARNOUX, Sébastien LAITHIER à Isabelle GUILLAME, Laurence BREUILLOT à Jean-Claude STADELMANN, Henri BARBET à Thierry MAIRE DU POSET, Vanessa DORDOR à Sandrine CLADY
- Suppléé(e)s** Claude CHATELAIN par Nicolas CHEVRIAUX, Pascal DUGOURD par James PROUTEAU, Didier LAITHIER par Marie-Christine ROBERT, Patricia PAQUIEZ par Emmanuel LECHEVIN
- Excusé(e)** Yves CUINET, Pascal GOSSE, Rémy PAUL, Michel DEBRAY, Jean-Marc CARNINO, Danièle FIETIER, Romuald MAUGAIN, Martine LANDRY
Frederic BONNEFOI, Christine BREUILLOT, Gérard COULET, Cyrielle DELISLE, Maryse FAILLENET, Yves GAMELON, Florian GRILLON, Elisabeth JACQUES, Sylvie LHERITIER, Jacques MAURICE, Serge MONNET, Jean-Louis POGLIANO, Lydie SAGE, Marie-Christine VERNEREY
- Absent(e)s**

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Christophe FAIVRE-PIERRET a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Il convient de modifier le tableau des effectifs pour prendre en compte :

- ⇒ Les suppressions et créations de postes évoqués dans la délibération n°95/24 dans le cadre de la création du service assainissement :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20240925-96-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2024

Postes	Statuts	Détails
Agent administratif spécialité accueil <ul style="list-style-type: none">• 1 ETP	Fonctionnaire Territorial Cadre d'emploi des adjoints administratifs	Création de poste Mise à disposition pour 1 ETP
Agent administratif spécialité (comptabilité y compris SPANC) <ul style="list-style-type: none">• 2ème poste administratif Ornans selon fiche de poste	Fonctionnaire Territorial Cadre d'emploi des adjoints administratifs	Création de poste Mise à disposition pour 1 ETP
Responsable d'exploitation Assainissement collectif <ul style="list-style-type: none">• 1 ETP	Contrat de droit privé	Suppression du poste de chargé de mission assainissement en contrat de projet au grade de technicien principal 1ère classe Création poste responsable d'exploitation Mise à disposition pour 1 ETP
Agents techniques <ul style="list-style-type: none">• 2 ETP	Contrats de droit privé	Création de 2 postes Mise à disposition pour 2 ETP

- ⇒ La pérennisation sur des postes de titulaires de l'agent technique polyvalent basé à Amancey et d'un agent technique à Nautiloue tous deux au grade d'adjoints techniques après une année de contrat en CDD,
- ⇒ Le passage à temps complet (actuellement 0.8 ETP) du poste de chargé de mission Contrat Local de Santé pour pouvoir répondre à l'organisation du poste et demande en parallèle d'un temps partiel à 80% sur un poste ouvert à temps complet.

Le conseil communautaire, adopte, à l'unanimité, le tableau des effectifs en PJ.

Fait et délibéré en séance, le 25.09.2024
Pour Extrait conforme,
Jean-Claude GRENIER
Président